

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le dix neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire à vingt heures.

Présents : Mme BESNIER Anne, M. SOTTEAU Raymond, M. BAUDEAU Claude, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. PERRIN Paul, Mme POISSON Sophie, M. MURA Frédéric, Mme BALDENWALD Nathalie, M. BENGLOAN Patrick, Mme MESNARD Marie-José, M. METAYER Jean-Luc, M. PASSE Eric, Mme PIAULT-LACASSAGNE Annie, M. QUIVAUX Alain, Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine, M. TOULALLAN Maurice, M. PELLETIER Frédéric, M. RAMOS Richard

Absents ayant donné un pouvoir : M. ROSIER Jean à Mme BESNIER Anne, M. MENENDEZ Jacques à M. BENGLOAN Patrick, Mme LAIGNEAU Catherine à M. MURA Frédéric, Mme SAULNIER Hélène à M. PERRIN.

Absent excusé:

Secrétaire : Alain QUIVAUX

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal : Il est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la vente d'une concession trentenaire à Mme ROGER pour un montant de 103 €
- de la vente d'une concession trentenaire à M. et Mme THOMAS pour un montant de 103 €
- de la vente d'une concession trentenaire à M. GLATTARD pour un montant de 103 €
- de la vente d'une concession trentenaire à M. HUET pour un montant de 103 €

Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation 2 rue de la Moinerie, section AR N°164
- Habitation 37 route de Gourdet, section ZP N°33 en partie
- Habitation 7 rue du Clos Blain, section ZR N°332
- Terrain à bâtir formant le lot N°21 du lotissement « la Binoche »-section AR N° 565
- Terrain 40 rue des Jaillets, section AP N°220

2012-027- Permis d'aménager modificatif pour le clos du Pré du Bourg

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le permis d'aménager 04514211PA001,

Madame le Maire présente le dossier relatif au permis d'aménager modificatif pour le lotissement « Le Clos du Pré du Bourg » portant sur la modification de la surface à construire du lot 4 uniquement.

Le Conseil Municipal, à la majorité, vingt et un POUR et une ABSTENTION (Mr RAMOS),

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de permis d'aménager modificatif pour le lotissement « Le Clos du Pré du Bourg ».

2012-028- Budget principal : vote du compte de gestion 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011-028 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,

VU la délibération n°2011-038 en date du 31/03/2011 portant décision modificative n° 1,
 VU la délibération n°2011-053 en date du 26/05/2011 portant décision modificative n° 2,
 VU la délibération n°2011-067 en date du 30/06/2011 portant décision modificative n° 3,
 VU la délibération n°2011-099 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 4,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2011 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Considérant l'assurance que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011,

/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, qui s'établit comme suit :

	Section fonctionnement	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	2 133 944, 31€	848 750,38€
RECETTES Titres émis	2 609 402,80€	1 075 481,86€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+475 458, 49€	+226 731, 48€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 242 247,52€	-381 771,84€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 717 706, 01€	- 155 040,36€

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012-029- Budget assainissement : vote du compte de gestion 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011-029 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,

VU la délibération n°2011-100 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 1,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2011 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Considérant l'assurance que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011,

/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	102 643,15€	105 271,73€
RECETTES Titres émis	155 557,26€	225 698,89€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+52 914,11€	+120 427,16€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 0,00€	-130 548,80€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 52 914,11€	- 10 121,64€

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012-030- Budget des Eaux : vote du compte de gestion 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011-030 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,

VU la délibération n°2011-101 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 1,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2011 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Considérant l'assurance que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011,

/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	28 877,28€	73 809,54€
RECETTES Titres émis	59 713,53€	72 068,10€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+30 836,25€	- 1 741,44€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 100 297,03€	+ 46 795,03€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 131 133,28€	+ 45 053,59€

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2012-031- Budget du Lotissement du Clos du Pré du Bourg : vote du compte de gestion 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2011-051 en date du 21/04/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2011 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Considérant l'assurance que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,
/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011,
/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	12 685,00€	0,00€

RECETTES Titres émis	0,00€	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	-12 685,00€	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	- 7 825,52€	0,00€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	-20 510,52€	0,00€

visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

2012-032- Budget principal : vote du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Raymond SOTTEAU,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2011-028 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,
VU la délibération n°2011-038 en date du 31/03/2011 portant décision modificative n° 1,
VU la délibération n°2011-053 en date du 26/05/2011 portant décision modificative n° 2,
VU la délibération n°2011-067 en date du 30/06/2011 portant décision modificative n° 3,
VU la délibération n°2011-099 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 4,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

	Section fonctionnement	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	2 133 944, 31€	848 750,38€
RECETTES Titres émis	2 609 402,80€	1 075 481,86€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+475 458, 49€	+226 731, 48€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 242 247,52€	-381 771,84€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 717 706, 01€	- 155 040,36€

2012-033- Budget assainissement : vote du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Raymond SOTTEAU,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2011-029 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,

VU la délibération n°2011-100 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 1,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	102 643,15€	105 271,73€
RECETTES Titres émis	155 557,26€	225 698,89€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+52 914,11€	+120 427,16€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 0,00€	-130 548,80€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 52 914,11€	- 10 121,64€

2012-034- Budget Eaux : vote du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Raymond SOTTEAU,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°2011-030 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,
VU la délibération n°2011-101 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 1,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

	Section d'exploitation	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	28 877,28€	73 809,54€

RECETTES Titres émis	59 713,53€	72 068,10€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	+30 836,25€	- 1 741,44€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	+ 100 297,03€	+ 46 795,03€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	+ 131 133,28€	+ 45 053,59€

2012-035- Budget du Lotissement du Clos du Pré du Bourg : vote du compte administratif 2011

Madame le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Raymond SOTTEAU,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération n°2011-051 en date du 21/04/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011
 VU la délibération n°2011-030 en date du 24/02/2011 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2011,
 VU la délibération n°2011-101 en date du 20/10/2011 portant décision modificative n° 1,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,
 APRES EN AVOIR DELIBERE
 A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte Administratif 2011 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
DÉPENSES Mandats émis	12 685,00€	0,00€
RECETTES Titres émis	0,00€	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2011 Excédent Besoin de financement	-12 685,00€	0,00€
RÉSULTAT EXERCICE 2010 Excédent Besoin de financement	- 7 825,52€	0,00€
RÉSULTAT CLÔTURE Excédent Besoin de financement	-20 510,52€	0,00€

2012- 036 - Personnel communal – indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections présidentielles et législatives

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962 fixant le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux fonctionnaires territoriaux,
 Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
 Vu la circulaire du 11 octobre 2002 du Ministère de l'Intérieur relative au nouveau régime indemnitaire des heures de et travaux supplémentaires dans la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**DECIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires qui en raison de leur grade ou de leur indice sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

-**DECIDE** d'appliquer au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour (1078,72 € / 12 = 89,89 €) un coefficient multiplicateur de 2 par tour,

-**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

2012-037 Budget Principal - Décision modificative n°1

Monsieur Claude BAUDEAU, Adjoint au Maire présente la décision modificative n°1.

Il est proposé de modifier le budget principal comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Article 6574- Subventions de fonctionnement aux associations.....+ 1 260,30€

Chapitre 011- Charges à caractère général

Article 61522- Entretien et réparation de Bâtiments.....+37 101,70€

Recettes

Chapitre 73- Impôts et Taxes

Article 73111- Contributions directes.....+ 44 016€

Chapitre 74- Dotations, Subventions et participations

74833- Etat- Compensation au titre de la taxe professionnelle.....-872€

74834- Etat- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières.....-2246€

74835- Etat- Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation.....-2 536€

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2313 Opération 01033 Restauration scolaire.....+ 10 000€

Article 2315 Opération 01052 Voirie.....+ 5 000€

Chapitre 020 Dépenses imprévues-15 000€

Commentaires :

Mme Sophie POISSON demande pourquoi l'assurance dommages-ouvrages pour le restaurant scolaire n'est contractée que maintenant. Mme Anne BESNIER répond que la partie existante n'était pas compris dans le contrat à l'origine et qu'il est possible de la prendre à posteriori sur tout ce qui relève de la garantie décennale.

M. Patrick BENGLOAN demande pourquoi l'augmentation de l'enveloppe attribuée aux associations est votée avant la délibération d'attribution des subventions aux associations. Mme Anne BESNIER répond que le vote d'une enveloppe ne veut pas dire que la somme doit forcément être dépensée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget principal comme indiqué ci-dessus.

2012-038 Budget Principal 2012 : subventions aux associations

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2012-007 en date du 23 février 2012 portant approbation du budget primitif 2012,
VU la délibération n°2012-037 en date du 19 avril 2012 portant sur la décision modificative n°1

CONSIDERANT les travaux des commissions municipales de subventions aux associations,

Commentaires :

Mme Anne BESNIER rappelle le gros travail effectué par la commission subventions et que fixer des règles est toujours extrêmement complexe.

M. Richard RAMOS indique que les associations qui ont un budget conséquent font également des actions sur le terrain donc diminuer leurs subventions revient à ne pas récompenser leurs efforts. C'est le cas pour le foot. Mme Annie PIAULT LACASSAGNE rejoint l'avis de M. RAMOS.

Mme Anne BESNIER explique que la commission ne se base pas que sur les réserves mais aussi sur les actions. De fait, les associations du foot et du tennis ont une subvention pour soutenir leurs actions même si financièrement le besoin n'était pas justifié.

M. Richard RAMOS demande le nombre d'adhérents par association dont celui des adhésions fayciennes. Mme Anne BESNIER affiche le tableau des adhésions par association.

M. Maurice TOULLALAN constate que le critère des réserves financières est important mais non suffisant et qu'il est difficile de tenir compte des adhésions fayciennes lorsque les associations sont intercommunales.

Mme Anne BESNIER précise que le tableau proposé n'est pas figé et que les associations devront chaque année remplir un dossier.

Mme Annie PIAULT-LACASSAGNE précise que les 1500€ attribués au tennis correspondent à la location d'une salle extérieure pour le tournoi.

Mme Anne BESNIER confirme que le tennis ne devrait plus demander de subvention de fonctionnement dès lors qu'ils auront une salle pour leurs compétitions.

M. Jean-Luc METAYER constate que le foot a demandé 4000€ et la commission prévoit de leur attribuer 3000€ + 500€.

Mme Anne BESNIER répond que la demande du foot à l'origine était de 4000€ en subvention de fonctionnement et de 500€ en subvention exceptionnelle. La diminution de la subvention ne met pas l'association financièrement en danger.

Mme Nathalie BALDEN-WALD déclare que cette diminution est décourageante pour l'association.

Mme Anne BESNIER demande s'il est normal de leur donner 1000€ de plus qui ne feront que rester sur un compte en banque.

M. Maurice TOULLALAN aimerait que la subvention du foot soit revue l'année prochaine.

Mme Anne BESNIER rappelle que les subventions ne sont pas figées. De plus, la commune paye pour l'apprenti de l'association de foot qui est mis à disposition. C'est une ressource supplémentaire.

M. Claude Baudeau rappelle que pour toutes les associations, les bâtiments communaux sont mis gracieusement à disposition. L'entretien des locaux ainsi que le ménage sont à la charge de la commune. La commission subventions s'est beaucoup investie ; il faut respecter son travail. Des améliorations pourront être apportées l'année prochaine.

Mme Anne BESNIER constate que le conseil se focalise sur le foot mais certaines associations fonctionnent sans subvention. De plus, d'autres associations font de nombreuses actions et ne demandent pas plus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE comme suit les subventions attribuées aux associations :

Associations	Code asso	Subventions attribuées de fonctionnement	Subventions attribuées exceptionnelles	VOTE				
				unanimité	Pour	contre	Abstentions	Elus ne prenant pas part au vote
AFLC	812	100	0	X				
Amicale pompiers	807	0	0	X				
Anciens combattants	803	200	0	X				
Apem	810	110	0	X				
Asep	823	300	0	X				
Atout voix	878	110	0		21			Mr Mura
Basket	880	1000	0	X				
Billard	882	0	0	X				
Cheveux d'Or	857	110	0	X				
Club des aînés	808	110	0	X				
Commune libre	806	0	3432	X				
Dffc	879	3000	500		16	6		
Expression des loges	818	110	0	X				
Familles rurales	815	150	0	X				
GV	885	110	0	X				
Ile enchantée	805	110	0	X				
Informatique	848	0	0	X				
Ladofa	811	344	1530		20			Mr Mura, Mr TOULLALAN
Modern Jazz	881	0	0	X				
Perche Faycienne	816		0	X				
Pétanque	884	1000	500	X				
PG-Catm	804	110	0	X				
Scrabble	867	0	0	X				
Self Défense	883	1000	0	X				
Tarot	886	110	0	X				
Tennis	824	1500	0		20			Mr Rosier, Mme Piault-Lacassagne
Union commerciale	849	110	0	X				
US Fay		0	0	X				
Villageoise		0	0		21			Mme Asselin
AFR		0	0	X				

Soit un total de 15 656€.

Informations diverses

- Schéma régional sur la qualité de l'air et de l'environnement : certains éléments sont très intéressants. Mme Anne BESNIER propose de l'envoyer à l'ensemble du conseil. Il serait intéressant d'intégrer certaines données pour les futurs projets.
- Les analyses d'eau du bourg, du château d'eau et de la colonne de distribution du château d'eau sont conformes.

Tour de table

M. Claude BAUDEAU déclare que concernant le lotissement de l'Évangile, créé en 2004, sept entreprises se sont installées. Concernant la ZAC des Loges, 9 entreprises sont soit installées ou ont signé une promesse de vente.

M. Paul PERRIN fait un point sur les travaux. Quelques encombrements ont été constatés ces derniers temps dus aux travaux de voirie. Cela risque de se prolonger avec la réfection de la rue des Genièvres prévues mi-mai. Les travaux rue de la Courie seront validés en conseil communautaire et auront lieu en juillet. Concernant le pôle intergénérationnel, les travaux avancent mais ont toujours deux semaines de retard à cause notamment du charpentier. Sur l'éclairage public, avec le contrat de rénovation passé avec l'entreprise SPIE, plusieurs rues ont été refaites. Cela devrait permettre une économie de consommation de 40%. En juin, la deuxième tranche sera lancée et concernera les bourassières ainsi que les armoires situées dans le centre. Les travaux de la halte-canal sont terminés. La mise en service est prévue pour le 1^{er} mai.

M. Richard RAMOS invite l'ensemble du conseil à la réunion du SICTOM le 26 juin 2012 à 20 heures à Châteauneuf-sur-Loire. Il faudrait analyser l'opportunité de mettre une déchetterie nouvelle génération sur la ZAC de l'Évangile. C'est un avantage concurrentiel pour faire venir les entreprises. De plus, les habitants pourraient également en bénéficier. Mme Besnier demande que le SICTOM écrive au président de la CCL à ce sujet.

M. Frédéric MURA précise que le déménagement du pôle intergénérationnel est prévu le week-end du 30 juin 2012. Il faut des élus volontaires notamment pour le transfert et l'installation des livres de la bibliothèque ainsi que pour le matériel du 3^e âge. Tous les élus sont invités au concert, présidé par Michel CHAPUIS, le 3 juin à 16h à l'occasion du 50^e anniversaire de l'orgue.

M. Maurice TOULLALAN a écrit au SICTOM pour avoir des précisions sur le ramassage des ordures. Concernant la manifestation invitant tous les FAY de France, il est prêt à accueillir des participants.

Mme Nadine THIAIS-DELAMOUR a constaté des dépôts sauvages sur la route de la Courie.

M. Paul PERRIN répond que le nettoyage est régulier mais il est difficile d'identifier les auteurs. Le garde champêtre en est informé et fait son maximum.

Mme Nadine THIAIS-DELAMOUR indique qu'un comité de pilotage sur l'eau concernant le Cens s'est tenu ce jour. Les travaux au niveau de Fay-aux-Loges sont prévus pour fin juin-début juillet. De plus, un fascicule de découverte du canal sera prochainement à disposition du public.

Mme Nathalie BALDEN-WALD précise au conseil que le cinémobile sur Fay-aux-Loges a une fréquentation supérieure à celle de la moyenne nationale.

Mme Marie-Claude ASSELIN constate qu'il y a un problème d'insécurité routière lié à la vitesse au hameau de Nestin.

Mme Anne BESNIER rappelle qu'il y a des dispositifs de limitation de vitesse. Madame le Maire autorise M. Thierry LESSUISE, garde champêtre à prendre la parole. Il précise que des interventions ont déjà été réalisées. Ce sont pour la majorité des locaux qui ne respectent pas la vitesse. De plus, l'étroitesse de la voirie donne une impression de vitesse.

Mme Anne BESNIER rappelle que les élus ont eu le planning des élections. Il faudra pour ces élections être extrêmement vigilant sur les procurations.

Mme Nathalie BALDEN-WALD a constaté que le conseil général avait mis en place les panneaux indiquant le parking de covoiturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h50.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 31 mai à 20h.

Publié le 24 Avril 2012

Le Maire,
Anne BESNIER.